CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E54072** **VALABLE JUSQU'AU** **03/10/2027**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1995

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG-EN-BRESSE 399411453

Siret : 399 411 453 00026

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 4301013

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 4175026704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 4175026704

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/09/2026

Raison sociale : CONSTRUCTIONS SALA

LE GRAND BLOSSIEU
ZONE ARTISANALE
01150 LAGNIEU

Téléphone : 04 74 34 56 12 **Fax :**

Portable : 06 07 58 50 19

Responsabilité légale :
SALA FABRICE PRÉSIDENT / SALA CORINNE ANNICK SUZANNE
DIRECTRICE GENERALE

Site Internet :

E-mail : salacompta@salaconstructions.com

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 916 812 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	17	17/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 15:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.